

DÉPARTEMENT DE
CHARENTE MARITIMEARRONDISSEMENT
DE LA ROCHELLE

COMMUNE DE PUILBOREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de mars, à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Alain DRAPEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Alain DRAPEAU, Frédérique LETELLIER, Marcel TRUCHOT, Hervé DE BLEECKER, Didier PROUST, Bernadette MARCHAIS, Catherine ROY, Sabine GERVAIS, Jérôme CATEL, Corinne MARSH, Dominique BOUCARD, Denys SIMON, Ghizlan VAN BOXSOM, Didier BRIAUD, Laurent MAURY, Alexandre TILLAUD, Dominique COUDREAU, Dominique RAMBAUD, Josiane GRELLEPOIS, Stéphanie CASTELLON, Alain DENAIS, Jocelyne ROCHETEAU, Lionel FRANCÔME, Emmanuel CANTO et Jean-Marc MANGUY

Étaient absents : Bruno COLOMBÉ (donne pouvoir à Emmanuel CANTO), Blandine MÉGRIER (donne pouvoir à Jocelyne ROCHETEAU), Daniel JUDAS (pouvoir à Lionel FRANCÔME) et Franck MORNET

Secrétaire de séance : Madame Frédérique LETELLIER

Secrétaire auxiliaire : Monsieur Raphaël DOBEK

Date de convocation : 25 février 2026

26-03-014 : APPROBATIONS DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été souhaité arrêter les comptes 2025 par des comptes financiers uniques, qui remplacent les anciens comptes de gestion et comptes administratifs. Ces deux derniers sont dorénavant regroupés dans un seul et même document, ce qui facilite la transparence et la lisibilité de l'information financière, simplifie les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, et permet ainsi de mieux éclairer les assemblées délibérantes et de contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Il présente les comptes financiers uniques s'arrêtant comme suit au 31 décembre 2025 :

COMpte FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET PRINCIPAL						
libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)
Opérations de l'exercice	2 036 281,73	1 128 185,53	6 772 415,52	7 769 369,17	8 808 697,25	8 897 554,70
Résultats reportés		416 695,06		1 942 565,69	-	2 359 260,75
TOTAUX	2 036 281,73	1 544 880,59	6 772 415,52	9 711 934,86	8 808 697,25	11 256 815,45
Résultats de clôture	491 401,14			2 939 519,34		2 448 118,20
Restes à réaliser	814 681,54	225 979,41			814 681,54	225 979,41
TOTAUX CUMULES	2 850 963,27	1 770 860,00	6 772 415,52	9 711 934,86	9 623 378,79	11 482 794,86
RESULTATS DEFINITFS	1 080 103,27			2 939 519,34		1 859 416,07

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE LOGEMENT SOCIAL						
libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)
Opérations de l'exercice	2 406,40	4 774,00	5 743,71	7 424,88	8 150,11	12 198,88
Résultats reportés		42 808,58		13 606,86	-	56 415,44
TOTAUX	2 406,40	47 582,58	5 743,71	21 031,74	8 150,11	68 614,32
Résultats de clôture		45 176,18		15 288,03		60 464,21
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	2 406,40	47 582,58	5 743,71	21 031,74	8 150,11	68 614,32
RESULTATS DEFINITFS		45 176,18		15 288,03		60 464,21

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES VIOLETTES						
libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)	dépenses ou déficit (1)	recettes ou excédents (1)
Opérations de l'exercice	108 632,69	70 203,70	177 754,37	178 632,87	286 387,06	248 836,57
Résultats reportés		-			-	-
TOTAUX	108 632,69	70 203,70	177 754,37	178 632,87	286 387,06	248 836,57
Résultats de clôture	38 428,99			878,50	37 550,49	
Restes à réaliser					-	-
TOTAUX CUMULES	108 632,69	70 203,70	177 754,37	178 632,87	286 387,06	248 836,57
RESULTATS DEFINITFS	38 428,99			878,50	-	37 550,49

Monsieur le Maire rappelle que les Conseillers municipaux ont tous été destinataires des comptes financiers uniques et d'un rapport des comptes financiers uniques 2025.

Pour le vote, Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil municipal. La Présidence est assurée par Monsieur Marcel TRUCHOT.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le compte financier unique 2025 du budget principal présenté ci-dessus ;

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	20		7	1

Déport : Alain DRAPEAU

Abstention : Lionel FRANCÔME, Jocelyne ROCHETEAU, Emmanuel CANTO, Jean-Marc MANGUY, Bruno COLOMBÉ, Blandine MÉGRIER et Daniel JUDAS

- **D'APPROUVER** le compte financier unique 2025 du budget annexe Logement Social présenté ci-dessus ;

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	20		7	1

Déport : Alain DRAPEAU

Abstention : Lionel FRANCÔME, Jocelyne ROCHETEAU, Emmanuel CANTO, Jean-Marc MANGUY, Bruno COLOMBÉ, Blandine MÉGRIER et Daniel JUDAS

- **D'APPROUVER** le compte financier unique 2025 du budget annexe Lotissement Les Violettes présenté ci-dessus ;

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	20		7	1

Déport : Alain DRAPEAU

Abstention : Lionel FRANCÔME, Jocelyne ROCHETEAU, Emmanuel CANTO, Jean-Marc MANGUY, Bruno COLOMBÉ, Blandine MÉGRIER et Daniel JUDAS

Après les votes, Monsieur le Maire reprend sa place au sein du Conseil municipal.

Fait à Puilboreau, le 5 mars 2026

La secrétaire de séance,
Frédérique LETELLIER



Le Maire,
Alain DRAPEAU



Acte rendu exécutoire après sa transmission

au Représentant de l'État le : 12/03/26

Et sa publication le : 12/03/26

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire dans le même délai, en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.